

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Envirotex Jewelry Clay Part B (Hardener)</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Numéro de la FDS</b>	702604		
<b>Code du produit</b>	02604M, 02604, 02608, 02632, 02650.		
<b>Utilisation recommandée</b>	Artisanat d'art		
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.		
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
<b>Téléphone</b>	Numéro de téléphone	707-443-9323	
<b>Courriel</b>	mail@eti-usa.com		
<b>Personne-ressource</b>	Technical Director		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	800-424-9300	

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Risques pour la santé</b>	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 1
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, fœtus)	Catégorie 2
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mot indicateur</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette).
<b>Entreposage</b>	Garder sous clef.

<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucuns connus.

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Résine de polyamine		Proprietary	< 20
Composé de nonylphénol		Propriétaire	< 15
Talc		Propriétaire	< 15
Composé d'amine Piprazine		Propriétaire	< 5
Silice non cristalline		Propriétaire	< 5
Composé d'éther glycolique		Propriétaire	< 3
Huiles d'orange		Propriétaire	< 3
Dérivé de phénol		Propriétaire	< 3
Silice cristalline		Propriétaire	< 0.1

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Traiter en fonction des symptômes.
<b>Contact cutané</b>	Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à fond avec de l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Matériel/instructions de lutte contre les incendies</b>	Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.
<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

## 7. Manipulation et entreposage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Assurer une ventilation efficace. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.3 mg/m3	Poussière totale.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		2.4 millions of particle	Respirable.
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.8 mg/m3	
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	20 mppcf	
		0.3 mg/m3	Poussière totale.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		20 millions of particle	
		2.4 millions of particle	Respirable.

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)	PEL (limite d'exposition admissible)	600 mg/m3
		100 ppm

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

## États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)	STEL	900 mg/m3	
	TWA	150 ppm 600 mg/m3	
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	100 ppm 0.05 mg/m3	Poussière respirable.
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	6 mg/m3	
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	2 mg/m3	Respirable.

**Valeurs limites biologiques** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition** Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

### États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - LEMT pour le Tennessee : Désignation cutanée

Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

## États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

### Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants résistants aux produits chimiques.

#### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

#### Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** Solide.

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>Odeur</b>	Minimal, légèrement orange.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de la vapeur</b>	> 1 (air=1).
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Slightly Soluble (0.1-1%)
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matières incompatibles. Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Les agents oxydants forts. Agents oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Entraîne des brûlures du tube digestif.
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. Les vapeurs ou les émanations dégagées lors du chauffage peuvent causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact cutané</b>	Entraîne des brûlures sévères à la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.	
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques.	
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>		
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif.	
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Composé d'amine Piprazine (CAS Propriétaire)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	880 mg/kg
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	5.35 g/kg
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3160 mg/kg
* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.		
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Effet corrosif sur la peau et les yeux.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénéicité de la cellule germinale</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Le produit peut contenir de faibles quantités de silice cristalline. La silice cristalline a été classé par le CIRC, le NTP et l'ACGIH comme cancérogène pour l'homme et probablement cancérogène pour l'homme respectivement. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	1 Cancérogène pour l'homme.	
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Talc (CAS Propriétaire)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Rapport NTP sur les produits cancérogènes</b>		
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	Carcinogène connu chez l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Présente un risque pour l'appareil reproducteur Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque possible d'altération de la fertilité.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.	
<b>Risque d'aspiration</b>	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.	

**Effets chroniques**

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Effets indésirables possibles sur la reproduction et le développement.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

Présumé être très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Composé d'amine Piprazine (CAS Propriétaire)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	1950 - 2460 mg/l, 96 heures
Composé de nonylphénol (CAS Propriétaire)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Palourde ( <i>mulinia lateralis</i> )	0.0379 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Plie rouge ( <i>pleuronectes americanus</i> )	0.017 mg/l, 96 heures
Résine de polyamine (CAS Propriétaire)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Chronique</i>			
Algues	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues	0.32 mg/l, 72 heures
Talc (CAS Propriétaire)			
<i>Aiguë</i>			
	EC50/EC90	Algae - <i>Skeletonema costatum</i>	> 10000 mg/l, 72 heures, WAF
	NOEC (concentration sans effet observé)	Algae - <i>Skeletonema costatum</i>	3200 mg/l, 72 heures, WAF
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Autre	CL50	Corophium volutator	> 11979.7 mg/kg, 10 jours, WAF
	NOEC (concentration sans effet observé)	Corophium volutator	11970.7 mg/kg, 10 jours, WAF
Crustacés	LC50/LC100/LC90	Crustacés	> 10000 mg/l, 48 heures, WAF
	NOEC (concentration sans effet observé)	Crustacés	10000 mg/l, 48 heures, WAF
Poisson	LC50 (Limit)	Poisson plat, plie ( <i>Scophthalmus maximus</i> )	> 10000 mg/l, 96 heures, WAF

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**Mobilité dans le sol**

Données non disponibles.

**Autres effets nocifs**

Aucuns connus.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

**Règlements locaux d'élimination**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

Numéro ONU	UN1759
Nom officiel d'expédition UN	Solides corrosifs, n.s.a. (Mélange de nonylphénol)
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
Classe	8
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Précautions particulières pour l'utilisateur	Non disponible.
Dispositions particulières	128, IB8, IP3, T1, TP33
Exceptions liées au conditionnement	154
Conditionnement autrement qu'en vrac	213
Conditionnement en vrac	240

### IATA

UN number	UN1759
UN proper shipping name	Corrosive solids, n.o.s. (Nonyl Phenol Mixture)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	8
Subsidiary risk	-
Label(s)	8
Packing group	III
Packaging exceptions: 2.7.2.1	
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	Not available.

### IMDG

UN number	UN1759
UN proper shipping name	Corrosive solids, n.o.s. (Nonyl Phenol Mixture)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	8
Subsidiary risk	-
Label(s)	8
Packing group	III
Packaging exceptions: 3.4.1	
Special provisions: 223 274	
<b>Environmental hazards</b>	
Marine pollutant	No.
EmS	F-A, S-B
Special precautions for user	Not available.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques). Tous les composants sont inscrits sur, ou sont exempts de la liste d'inventaire l'EPA TSCA des États-Unis.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.



## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Risque immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

## Autres règlements fédéraux

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**  
Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**  
Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Composé d'amine Piprazine (CAS Propriétaire)  
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)  
Silice cristalline (CAS Propriétaire)  
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)  
Talc (CAS Propriétaire)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Composé d'amine Piprazine (CAS Propriétaire)  
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)  
Silice cristalline (CAS Propriétaire)  
Talc (CAS Propriétaire)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Composé d'amine Piprazine (CAS Propriétaire)  
Composé d'éther glycolique (CAS Propriétaire)  
Silice cristalline (CAS Propriétaire)  
Silice non cristalline (CAS Propriétaire)  
Talc (CAS Propriétaire)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**  
Non réglementé.

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**  
Silice cristalline (CAS Propriétaire)

## Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

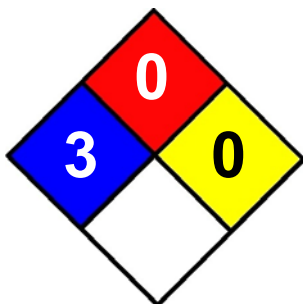
## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

**Date de publication** 21-mai-2016

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Classement des dangers selon**



**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.